

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le lundi 15 novembre 2021, à 19h00, à la salle municipale à laquelle étaient présents :

Siège #1 - Anne-Marie Beaudry
Siège #3 - Martine Rouillard
Siège #4 - Marie-Hélène Ménard
Siège #5 - Samuel Larochelle
Siège #6 - Étienne Ménard

Siège #2 - vacant

La séance est présidée par son honneur le maire Daniel Thibault et Mme Dany Robert, directrice générale, assure le secrétariat.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

01-11-21

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Séance ordinaire du 4 octobre 2021
 - 3.2 - Opinion juridique - Éthique & conflits d'intérêts
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Approbation des comptes à payer
- 5 - ADMINISTRATION
 - 5.1 - Rapport budgétaire
 - 5.2 - Dépôt du rapport de la Présidente d'élection
 - 5.3 - Élection partielle
 - 5.4 - Rapport du maire et conseillers responsables de différents dossiers
 - 5.5 - Arrérages de taxes municipales
 - 5.6 - Nomination maire suppléant
 - 5.7 - Dépôt formulaire "déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil"
 - 5.8 - Signataires pour chèques et autres documents bancaires
 - 5.9 - Social des fêtes
 - 5.10 - Gestion de compte de carte Visa Desjardins
 - 5.11 - Adhésion FQM (Fédération Québécoise des Municipalités)
 - 5.12 - Représentant de la CADMS
 - 5.13 - Dérogation mineure 21-14
 - 5.14 - Livre 150e
 - 5.15 - Fondation Santé Beauce-Etchemin
 - 5.16 - Demande financière Nouvel Essor
 - 5.17 - Demande de soutien financier Corporation de développement de St-Magloire (CDSM)
 - 5.18 - Cueillette de la solidarité de l'Essentiel des Etchemins 2021
 - 5.19 - Demande du 150e
 - 5.20 - Budget OMH Beauce-Etchemins
 - 5.21 - Renouvellement contrat d'entretien Ascenseur salle municipale
 - 5.22 - Renouvellement entretien préventif de l'unité climatisation, chauffage
 - 5.23 - Feuillet paroissial
- 6 - VOIRIE
 - 6.1 - Travaux d'épandage d'abat poussière
 - 6.2 - Subvention PPA (Projet particulier d'amélioration) (45 000\$/3 ans)
- 7 - RÉSEAU D'AQUEDUC & D'ÉGOUT
 - 7.1 - Puits SM16-2
 - 7.2 - Nettoyage & inspection télévisée des conduites d'égout
- 8 - SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE
 - 8.1 - Nomination représentant à la Régie incendie et substitut
- 9 - COMITÉ & LOISIRS
 - 9.1 - Soirée gala Fleurons du Québec
- 10 - CORRESPONDANCE

- 10.1 - Lettre de félicitations
- 11 - VARIA
- 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

02-11-21

3.1 - Séance ordinaire du 4 octobre 2021

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3.2 - Opinion juridique - Éthique & conflits d'intérêts

Suite à une demande d'opinion juridique à notre firme d'avocats Tremblay Bois concernant l'éthique & conflits d'intérêts en lien avec une éventuelle situation de conflit d'intérêts au sein du nouveau conseil de la Municipalité;

Conclusions & recommandations

D'emblée, il serait souhaitable que les trois élus (Étienne & Marie-Hélène Ménard & Martine Rouillard) visés par la présente soient le moins impliqués possible dans la prise de décision en matière d'octroi de contrats aux entreprises S.D. Ménard et Les Entreprises Forestières Saint-Magloire. La jurisprudence reconnaît qu'il s'agit d'un facteur "aggravant" du point de vue des potentiels conflits d'intérêts.

Par contre, à titre de facteurs disculpatoires, on note plusieurs éléments :

- tous les liens unissant les élus et les deux entreprises ne sont que familiaux ou affectifs;
- Les contrats s'inscrivent dans la continuité d'une relation d'affaires antérieure à l'arrivée des élus au sein du conseil;
- Les élus ont sollicité l'opinion d'un conseiller juridique;
- Les élus agissent en toute transparence à l'égard des liens de parenté les unissant à certains actionnaires et administrateurs des deux entreprises;
- Le fait de procéder par demande de prix limite le favoritisme;
- Le fait que l'octroi du contrat à l'offrant ayant soumis le meilleur prix est à l'avantage de la Municipalité.

Étant donné le rôle marqué des élus dans le cadre des délibérations et de l'adjudication des contrats à S.D. Ménard et aux Entreprises Forestières Saint-Magloire inc., il pourrait être judicieux que les trois élus divulguent la nature générale de leurs liens avec les deux entreprises avant le début des délibérations, tout en précisant qu'ils n'ont pas :

- Directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans les contrats à être conclus, ni;
- D'intérêts pécuniaires dans les deux entreprises;

03-11-21

4 - FINANCES

4.1 - Approbation des comptes à payer

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les comptes à payer d'un montant de 215 244.74\$ pour novembre 2021 sont acceptés et payés, étant donné que les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Dany Robert, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

Dany Robert
Directrice générale

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Rapport budgétaire

Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois d'octobre est remis à chaque membre du conseil municipal.

5.2 - Dépôt du rapport de la Présidente d'élection

La Directrice générale fait la lecture du rapport de la présidente d'élection. Ce rapport sera inséré dans le livre des procès-verbaux.

5.3 - Élection partielle

ATTENDU QUE M. Jérémie Ménard, a été élu par acclamation le 1er octobre 2021 comme conseiller au poste # 2;

ATTENDU QUE Jérémie Ménard n'a pas prêter serment dans un délai de trente jours; donc, il y a vacance au poste conseiller concerné et une nouvelle élection doit avoir lieu à ce poste.

ATTENDU QUE la vacance d'un poste de conseiller est constatée dans plus de 12 mois avant le jour prévu pour la tenue de l'élection générale à ce poste, une élection partielle est obligatoire.

5.4 - Rapport du maire et conseillers responsables de différents dossiers

5.5 - Arrérages de taxes municipales

Le montant d'arrérages de taxes a été remis au Conseil municipal soit : 39 471.37\$.
Des lettres seront envoyées aux personnes ayant encore des taxes de 2020-2021 en souffrance de payer avant le 5 janvier ou de venir prendre entente avec la Municipalité.

04-11-21

5.6 - Nomination maire suppléant

Il est proposé par Daniel Thibault,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la conseillère Mme Marie-Hélène Ménard soit et elle est par les présentes

nommée, Mairesse suppléante, laquelle en l'absence du maire Daniel Thibault ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de Mairesse avec tous les privilèges, droits et obligations y rattachés jusqu'à la fin de 2022.

QUE le conseil des Maires de la MRC des Etchemins soit avisé que Mme Marie-Hélène Ménard est nommée représentante substitut pour remplacer le maire en cas d'absence, d'empêchement ou de vacance de son poste.

ADOPTÉE

5.7 - Dépôt formulaire "déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil"

Chacun des membres du Conseil municipal a remis à la directrice générale son formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil » afin que celle-ci suite aux dispositions législatives transmette au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le relevé identifiant les membres du Conseil ayant déposé ou non leur formulaire.

05-11-21

5.8 - Signataires pour chèques et autres documents bancaires

Il est proposé par Étienne Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER Monsieur Daniel Thibault, maire et Madame Marie-Hélène Ménard, mairesse suppléante ainsi que Mesdames Dany Robert, Brigitte Nicol & Karine Vallières-Noël à signer les chèques et tous documents bancaires;

QUE deux signatures soient obligatoires et se répartissent ainsi, un élu et un employé de bureau.

ADOPTÉE

06-11-21

5.9 - Social des fêtes

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER la tenue d'un social des fêtes entre les membres du Conseil (ancien & nouveau conseil), les employés ainsi que le conjoint respectif de chacun, qui aura lieu au Pub de la Contrée à Buckland le 11 décembre 2021.

ADOPTÉE

07-11-21

5.10 - Gestion de compte de carte Visa Desjardins

Il est proposé par Samuel Larochelle,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE FERMER le compte au nom de Marielle Lemieux et d'émettre une nouvelle carte de crédit au nom de Daniel Thibault

ADOPTÉE

08-11-21

5.11 - Adhésion FQM (Fédération Québécoise des Municipalités)

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De payer un montant de 1165.57\$ taxes comprises pour l'adhésion à la FQM 2022.

ADOPTÉE

09-11-21

5.12 - Représentant de la CADMS

Il est proposé par Étienne Ménard

Et résolu unanimement des conseillers présents;

DE DÉSIGNER monsieur le maire Daniel Thibault comme représentant de la Municipalité de Saint-Magloire au sein du comité de la CADMS.

DE PAYER les frais reliés à ce comité.

ADOPTÉE

10-11-21

5.13 - Dérogation mineure 21-14

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 53, rang St-Anselme désire rendre conforme la construction d'un chalet résidentiel qui empiète dans la marge avant de 0.45 mètre;

CONSIDÉRANT QUE ledit immeuble se situe dans la zone 17-F. Qu'en vertu du règlement de zonage à l'article 4.4.2; Tableau grille de spécification : La marge avant pour ce secteur est de 9 mètres. Suite au certificat de localisation réalisé par un arpenteur, l'immeuble est implanté à 8.55 mètres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER les recommandations faites par le CCU, soit de rendre conforme la construction du chalet résidentiel qui empiète dans la marge avant de 0.45 mètre.

ADOPTÉE

11-11-21

5.14 - Livre 150e

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Magloire par le biais de M. Clément Blanchet écrit un livre pour les fêtes du 150e;

CONSIDÉRANT QUE des extraits des livres "Histoire des épidémies au Québec" et "La vie dans les camps de bûcherons" seront reproduit dans le livre du 150e;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER DE PAYER les redevances d'utilisation pour le titre "Histoire des épidémies au Québec" au montant de : 50\$ et du titre "La vie dans les camps de bûcherons au temps de la Pitoune au montant de 720\$, ainsi que les frais de service Copibec pour un montant de 75\$.

ADOPTÉE

12-11-21

5.15 - Fondation Santé Beauce-Etchemin

Il est proposé par Samuel Larochelle,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE DONNER un montant de 300\$ à La Fondation Santé Beauce-Etchemin.

ADOPTÉE

13-11-21

5.16 - Demande financière Nouvel Essor

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE DONNER un montant de 350\$ à Nouvel essor pour 2022 afin de les aider à

développer plus de services et ainsi répondre à davantage de besoins dans notre municipalité.

ADOPTÉE

14-11-21

5.17 - Demande de soutien financier Corporation de développement de St-Magloire (CDSM)

Madame Martine Rouillard se retire de cette décision, car elle est en conflit d'intérêts

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de soutien financier a été faite à la municipalité par la Corporation de développement de Saint-Magloire (CDSM) pour un montant de 1 000\$ pour payer leurs fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE ce comité est très important dans notre municipalité;

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE DONNER un montant de 500\$ à la Corporation de développement de Saint-Magloire (CDSM) en leur précisant d'avoir un plan défini, un budget serré pour ne plus que cette situation arrive dans l'avenir.

ADOPTÉE

15-11-21

5.18 - Cueillette de la solidarité de l'Essentiel des Etchemins 2021

Il est proposé par Samuel Larochelle,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE DONNER un montant de 100\$ pour la Cueillette de la solidarité au profit de l'Essentiel des Etchemins pour l'année 2022.

ADOPTÉE

16-11-21

5.19 - Demande du 150e

Madame Martine Rouillard se retire de cette décision, car elle est en conflit d'intérêts

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'APPUYER le comité du 150e pour fermer les rues Mercier, Boutin & de la Caisse durant la durée du 150e soit du 29 au 31 juillet 2022 de même que toute la rue Principale le 31 juillet en après-midi pour la durée de la parade.

QUE l'information soit transmise auprès de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

17-11-21

5.20 - Budget OMH Beauce-Etchemins

Il est proposé par Étienne Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'APPROUVER le budget de l'Office Municipal d'habitation Beauce-Etchemins daté du 30 septembre et du 8 novembre 2021 et de payer un montant de

2 073\$.

ADOPTÉE

18-11-21

5.21 - Renouvellement contrat d'entretien Ascenseur salle municipale

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE RENOUELER le contrat d'entretien pour l'ascenseur à la salle municipale avec Ascenseur Universel inc., le service comprend 2 fois par année (au 6 mois) un examen de l'appareil comprenant le nettoyage, l'huilage et la lubrification nécessaire au coût de 295\$/visite. Tout travail supplémentaire est à 175\$/h.

La durée du contrat est de 3 ans.

QUE Mme Dany Robert, directrice générale soit désignée pour signer l'entente.

ADOPTÉE

19-11-21

5.22 - Renouvellement entretien préventif de l'unité climatisation, chauffage

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE RENOUELER le contrat d'entretien préventif de l'unité de climatisation/chauffage et système de contrôle Prolon deux fois par année au coût de 490\$/la fois pour le bureau municipal.

QUE Mme Dany Robert, directrice générale soit désignée pour signer l'entente.

ADOPTÉE

20-11-21

5.23 - Feuillet paroissial

Il est proposé par Samuel Larochelle,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PAYER un coût de 90\$ à la Fabrique de la Paroisse Sainte-Kateri-Tekakwitha pour de la publicité dans le feuillet paroissial pour un an.

ADOPTÉE

6 - VOIRIE

21-11-21

6.1 - Travaux d'épandage d'abat poussière

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'OCTROYER le contrat d'épandage d'abat-poussière à Transport Adrien Roy & Filles pour un montant de 0.36\$ le litre avant taxes. Ce prix comprend le matériel, le transport & l'épandage. Ce prix est gelé pour une période de deux ans (2022-2023).

La présente résolution est considérée comme contrat entre les deux parties.

ADOPTÉE

22-11-21

6.2 - Subvention PPA (Projet particulier d'amélioration) (45 000\$/3 ans)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Magloire a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PPA;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PPA;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition d'Étienne Ménard,
Et unanimement résolu et adopté

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Magloire approuve les dépenses d'un montant de 63 630.82\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

7 - RÉSEAU D'AQUEDUC & D'ÉGOUT

23-11-21

7.1 - Puits SM16-2

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER Mme Andréanne Dumont de CIMA + à présenter une demande de modification d'autorisation au nom de la municipalité de Saint-Magloire en lien avec le prélèvement d'eau souterraine, raccordement du puits SM16-2 (autorisation émise le 11 mai 2020), N/Réf : 7311-12-01-15200-09/401920131.

ADOPTÉE

24-11-21

7.2 - Nettoyage & inspection télévisée des conduites d'égout

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission a été faite pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égout;

CONSIDÉRANT QU'après analyse la soumission est conforme aux documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Larochelle,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER la soumission de Solution de traitement VWNA/Canada Inc. pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égout au montant de 24 108\$ avant les taxes.

ADOPTÉE

8 - SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE

25-11-21

8.1 - Nomination représentant à la Régie incendie et substitut

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu unanimement des conseillers présents

QUE monsieur le maire Daniel Thibault soit et est nommé pour siéger sur le CA de la Régie;

QUE madame Marie-Hélène Ménard, maire suppléante soit et est nommée substitut qui remplacera le délégué, en cas d'absence sur le CA de la Régie.

QUE les dépenses reliées à ce comité pour représenter la Municipalité soit payées.

ADOPTÉE

9 - COMITÉ & LOISIRS

26-11-21

9.1 - Soirée gala Fleurons du Québec

Madame Anne-Marie Beaudry & Monsieur Samuel Larochelle se retirent de cette décision, car ils sont en conflit d'intérêts.

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PERMETTRE à Daniel Maurice et son épouse d'assister au dévoilement de la 16e édition de la soirée gala 2021 à St-Hyacinthe pour les Fleurons du Québec le 9 décembre prochain au coût de 172.46\$/personne.

QUE les dépenses associées à ce dévoilement pour représenter la municipalité soient payées.

ADOPTÉE

10 - CORRESPONDANCE

10.1 - Lettre de félicitations

11 - VARIA

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

27-11-21

13 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Étienne Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
QUE la séance soit levée à 19h50.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Monsieur Daniel Thibault, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Daniel Thibault
Maire

Mme Dany Robert
Directrice générale